

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 025-493901102-20241204-DEL2024_AG_12-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Séance du 04 décembre 2024

Délibération n°12

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Nombre de membres en exercice : 98

Nombre de membres présents ou représentés : 56

Nombre de votants : 56

Vote pour : 56

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 07 novembre 2024

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. CHARLET - Mme CHOUX - M. KRUCIEN - Mme LIME-VIEILLE - M. MAIRE DU POSET - M. METHOT - Mme ROGEBOZ - Mme TISSOT-TRULLARD - M. VIENET - Mme VOIDEY

Conseil Régional : M. MOREL - Mme RAPENNE

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET - M. BOTIN - M. FROEHLI - Mme GAGLILOLO - M. GUY - Mme LEMOINE - Mme MABIRE - Mme MULOT - Mme PRESSE - Mme SAUMIER - M. TIROLE

M. SOUVIGNY (suppléant de Mme JARROT)

Communautés de communes : M. ALPY - M. BONNET - M. BONVALOT - M. BOUVERET - M. CHAUVIN - M. COMMEAU - M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSET - M. DANCOURT - Mme DEPARIS-VINCENT - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC - M. GARCIA - M. GRESET - Mme JANIAUD-LARCHER - M. JOUVIN - M. LAURENT - M. PETIT - M. PIRALLA - Mme ROGNON - M. SPAHN - Mme WEBER

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) - M. MOLIN (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLILOLO)

Communautés de communes : Mme DUMOULIN (pouvoir à M. WEBER) - M. IDES (pouvoir à M. CUCHEROUSET) - M. LIEVREMONT (pouvoir à M. LAURENT) - Mme RAMBAUD (pouvoir à M. BONVALOT)

OBJET : DEMANDE D'ADHESION - Communauté de communes du Grand Charolais

La **Communauté de Communes du Grand CHAROLAIS** située dans le département de Saône-et-Loire (44 communes, 41 221 habitants), doit demander son adhésion à l'EPF (selon délibération en cours). Le Bureau du CRHH rendra son avis prochainement.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :

« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution.

La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

**L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré**

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY

